



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

H.324

Annexe I
(07/2001)

SÉRIE H: SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET
MULTIMÉDIAS

Infrastructure des services audiovisuels – Systèmes et
équipements terminaux pour les services audiovisuels

Terminal pour communications multimédias à faible
débit

**Annexe I: Usage de la capacité générique HTTP
dans les terminaux H.324**

Recommandation UIT-T H.324 – Annexe I

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE H
SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES VISIOPHONIQUES	H.100–H.199
INFRASTRUCTURE DES SERVICES AUDIOVISUELS	
Généralités	H.200–H.219
Multiplexage et synchronisation en transmission	H.220–H.229
Aspects système	H.230–H.239
Procédures de communication	H.240–H.259
Codage des images vidéo animées	H.260–H.279
Aspects liés aux systèmes	H.280–H.299
SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS TERMINAUX POUR LES SERVICES AUDIOVISUELS	H.300–H.399
SERVICES COMPLÉMENTAIRES EN MULTIMÉDIA	H.450–H.499

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T H.324

Terminal pour communications multimédias à faible débit

ANNEXE I

Usage de la capacité générique HTTP dans les terminaux H.324

Résumé

La présente annexe définit l'usage dans les terminaux H.324 du protocole de transfert hypertexte (HTTP, *hypertext transfer protocol*) en tant que protocole optionnel d'application pour données. Il sera ainsi possible d'employer pour les services non conversationnels les terminaux H.324, équipés d'une interface utilisateur et de menus au format Web.

Source

L'Annexe I de la Recommandation H.324 de l'UIT-T, élaborée par la Commission d'études 16 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvée le 29 juillet 2001 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2001

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I.1 Généralités	1
I.2 Voie logique pour la capacité HTTP	2
I.3 Capacité générique HTTP.....	2
I.4 Références.....	3

Recommandation UIT-T H.324

Terminal pour communications multimédias à faible débit

ANNEXE I

Usage de la capacité générique HTTP dans les terminaux H.324

I.1 Généralités

La présente annexe définit l'usage de la capacité protocole de transfert hypertexte (HTTP, *hypertext transfer protocol*) [1] dans les terminaux H.324. Le protocole HTTP est un protocole de niveau application pour les systèmes informatiques hypermédias, communs ou répartis, dont les spécifications techniques sont données dans la norme IETF RFC 2616 du groupe de travail d'ingénierie Internet (IETF, *Internet engineering task force*). La capacité décrite dans la présente annexe est employée dans les terminaux H.324 pour des applications nécessitant des capacités HTTP.

Le but de l'utilisation d'une voie HTTP associée à une communication H.324 est de permettre au client HTTP (par exemple, un outil de navigation Web) d'exploiter à distance une extrémité distante H.324 (où est implémenté le serveur HTTP). Ceci est particulièrement utile dans les cas où l'extrémité distante H.324 est constituée d'un système automatique.

En sélectionnant des éléments sur une page Web, l'utilisateur pourrait, par exemple, faire en sorte que le système à distance change de sources vidéo ou audio d'entrée, ou commande la prise audio à distance. Il pourrait également choisir, par l'intermédiaire d'une page Web, de visualiser l'un des flux audiovisuels enregistrés, contenant du matériel de divertissement ou du matériel éducatif.

La Figure I.1 illustre un tel exemple. Dans cet exemple, un terminal conforme à l'Annexe I de la Rec. UIT-T H.324 (à gauche) reçoit des données audiovisuelles d'un serveur de données où sont implémentées les capacités décrites dans cette même annexe. La voie logique pour les communications HTTP, qui est employée pour sélectionner les données audiovisuelles à envoyer, est ouverte au moyen de la signalisation H.245 de voies logiques. Cette signalisation permet, le cas échéant, d'ouvrir des voies logiques distinctes pour la fourniture de données audio et vidéo.

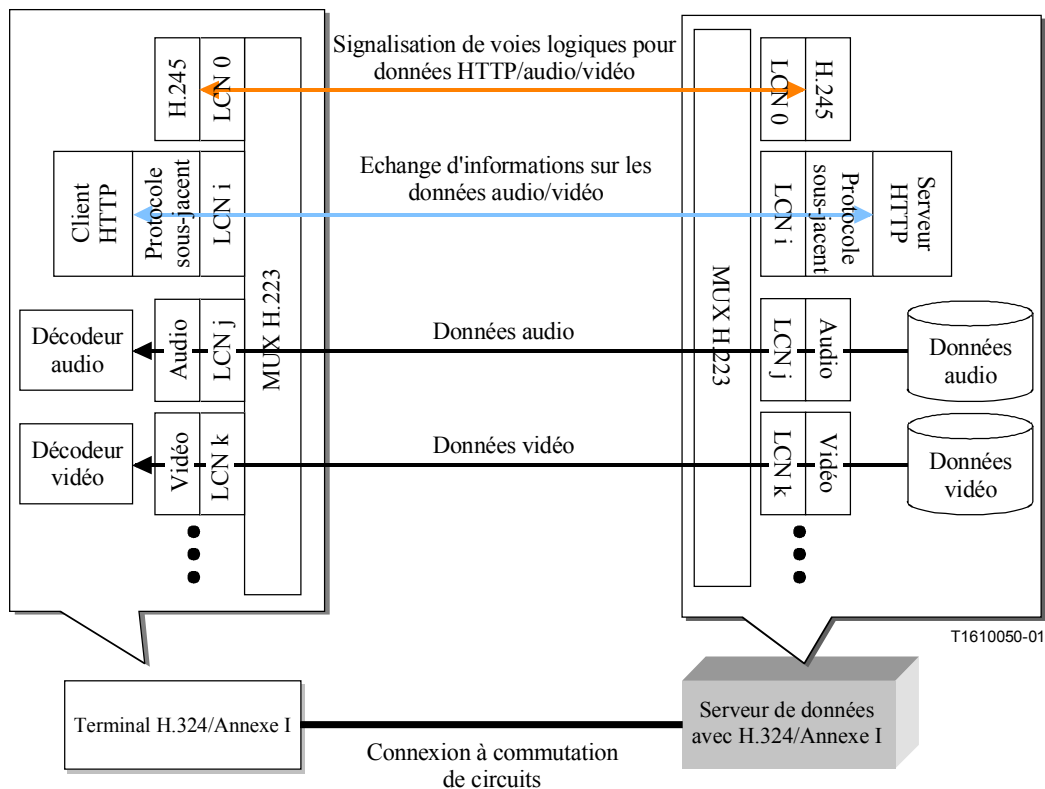


Figure I.1/H.324 – Application utilisant les capacités décrites à l'Annexe I de la Rec. UIT-T H.324

I.2 Voie logique pour la capacité HTTP

Les terminaux où il est prévu d'utiliser la capacité HTTP devront ouvrir des voies logiques bidirectionnelles pour les messages HTTP qui sont encapsulés par le protocole sous-jacent spécifié dans le Tableau I.3/H.324.

La protection en cas d'erreur pour ces voies logiques peut être négociée arbitrairement, demandée et choisie au moyen du champ "transport" dans la capacité générique.

I.3 Capacité générique HTTP

Le Tableau I.1 définit l'identificateur de capacité dans le cas de la capacité générique HTTP. Les Tableaux I.2 et I.3 définissent les paramètres qui y sont associés.

Tableau I.1/H.324 – Identificateur de capacité dans le cas de la capacité générique

Nom de la capacité	HTTP
Classe de la capacité:	Application pour données
Type de l'identificateur de capacité:	Normalisé
Valeur de l'identificateur de capacité:	itu-t (0) recommendation (0) h (8) 324 generic-capabilities (1) 0
maxBitRate:	Ce champ sera inclus.
nonCollapsingRaw:	Ce champ ne sera pas inclus.
transport:	Ce champ sera inclus.

Tableau I.2/H.324 – Mode pour la capacité HTTP

Nom du paramètre	mode
Description du paramètre:	Ceci est un paramètre de type nonCollapsing GenericParameter. Le paramètre mode indique le mode de fonctionnement du terminal: 1: serveur 2: client 3: serveur et client (ce mode peut être employé dans l'échange de capacités, mais il ne sera pas choisi dans la signalisation de voies logiques)
Valeur de l'identificateur de paramètre:	0
Etat du paramètre:	Obligatoire
Type du paramètre:	UnsignedMin.
Remplace:	–

Tableau I.3/H.324 – Protocole sous-jacent pour la capacité HTTP

Nom du paramètre	underlyingProtocol
Description du paramètre:	Ceci est un paramètre de type nonCollapsing GenericParameter. Le paramètre underlyingProtocol indique le protocole qui est sous-jacent à la capacité HTTP: 0: néant 1: TCP/IP/PPP 2 ~ : réservés pour une extension ultérieure
Valeur de l'identificateur de paramètre:	1
Etat du paramètre:	Obligatoire
Type du paramètre:	UnsignedMin
Remplace:	–

I.4 Références

- [1] FIELDING (R.) *et al.*: Hypertext Transfer Protocol – HTTP/1.1, *RFC 2616*, *Internet Engineering Task Force*, juin 1999.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication